

INFORMATIONS

RECENSEMENT MILITAIRE **IMPORTANT**

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit de faire recenser à la mairie de son domicile **entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.**

Les pièces à fournir sont : le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile
Cette démarche est obligatoire et nécessaire pour permettre l'inscription à la plupart des examens (baccalauréat, BEP, CAP ...) ou à l'examen du permis de conduire, par exemple.

LE PAYS VOIRONNAIS PASSE AU 100 % COMPOSTABLE !

Afin de limiter son impact environnemental, d'optimiser ses coûts de gestion des déchets et de respecter la réglementation sur la distribution des sacs à usage unique, le Pays Voironnais remplace les sacs plastiques utilisés pour la collecte sélective des déchets alimentaires par des sacs 100 % compostables.

Les modalités de tri et de collecte ne changent pas, seul le matériel utilisé dans votre cuisine sera différent : un bioseau ajouré et des sacs compostables.

L'ancien bioseau ne devra pas être utilisé avec les nouveaux sacs compostables. Il est inadapté à cet usage. Ne l'utilisez plus !

Du 11 juin au 29 juillet,

vous pourrez récupérer votre nouveau matériel et donner l'ancien (bioseau et sacs plastiques) au Quartz à Voiron, au Centre Technique de Coublevie ou dans votre Mairie (*sauf Voiron*).

Le déploiement se fera progressivement sur le territoire du 1^{er} mars jusqu'au 30 septembre 2018 selon un planning précis.

Pour en savoir plus :

www.paysvoironnais.com ou Facebook : Pays Voironnais – Officiel.

ETAT CIVIL

Nous nous réjouissons de la naissance de :

Roméo **SIGAUD**

Né le 03 janvier 2018 à VOIRON

PACS



Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat organisant la vie commune de deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, et vivant sous le même toit. Fiscalement, il permet à deux concubins de figurer sur la même déclaration d'impôt. Le Pacs a été instauré au sein du Code civil français par la loi du 15 novembre 1999.

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent désormais faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Renseignements auprès du service état civil de la mairie : 04 76 91 05 78 .

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE DE VOIRON

Suite aux nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité et passeports, les administrés peuvent effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité sécurisée ou passeport en ligne sur le site

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Suite à cette demande, les usagers doivent impérativement imprimer le formulaire et se rendre en mairie de Voiron pour finaliser la demande avec les originaux des pièces justificatives et photocopies.

Le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810> vous permet de connaître les pièces à fournir pour toute demande de titre en fonction des demandes propres à chaque usager ainsi que la liste des communes équipées hors département de l'Isère.

En effectuant une pré-demande en ligne, la durée du rendez-vous de finalisation est divisé par deux.

Depuis la mise en place du dispositif COMEDEC (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil) sur la commune de Voiron, toute personne née à Voiron n'a pas à fournir sa copie intégrale d'acte de naissance dans le cadre du renouvellement de ses titres d'identité

MAIRIE

Les permanences d'ouverture au public ont lieu

du lundi au vendredi de 11 h à 12 h 30

Le mardi de 16 heures à 19 heures (16 h à 18 h pendant les vacances scolaires)

le jeudi de 16 h 00 à 18 h 00

En dehors de ces horaires, merci de prendre rendez-vous
Tél : 04.76.91.05.78 - Mail : reaumontaccueil@wanadoo.fr
www.mairie-reaumont.fr

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de publication : Brigitte LAURENT - ISSN 1274 -7203 - Tirage : 450 exemplaires sur papier recyclé
Réalisation et impression sur papier recyclé - Mairie de Réaumont

MAIRIE DE REAUMONT



Réaumont

Le journal de la commune de Réaumont

N°120 FEVRIER 18

REAUMONT DIT NON AUX COMPTEURS LINKY

L'équipe municipale a fondé son programme sur **UN PROJET HUMAIN.**

En dehors de toute idéologie, les élus cherchent à apporter aux administrés une qualité de vie basée sur la santé, le respect de chacun et la sécurité et dire **NON** aux compteurs **LINKY** c'est opter pour ces trois axes.

ENEDIS tentera de vous prouver qu'il n'y a pas de danger pour votre santé et établira des comparaisons avec votre four à micro-ondes ou votre téléphone portable. Dans le système **Linky**, les données de consommations sont véhiculées par un courant Porteur en Ligne (CPL) de 63 à 95 kHz, non prévu à l'origine des installations des particuliers, et qui endommage les circuits électriques et électroniques. L'OMS émet d'ailleurs des réserves quant à la santé des populations à long terme exposées aux rayonnements électromagnétiques émis par le CPL entre autres.

Le respect de chacun c'est de ne pas transformer la société en une ville automatisée où les machines décident et agissent à notre place. Le compteur **Linky** fonctionne tout le temps. Il est en contact permanent avec les appareils du logement, il enregistre leur consommation et leur fonctionnement. Il sera facile de savoir quel type d'appareil vous utilisez et à quel moment de la journée. Ces informations seront vendues à une multitude de sociétés commerciales qui veulent s'adresser aux consommateurs de manière ciblée. Aujourd'hui ces données ne peuvent être utilisées qu'avec l'accord de l'utilisateur. L'Article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés stipule : « toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données la concernant fassent l'objet d'un traitement. Elle a droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur. »

La sécurité n'est pas assurée. Lors d'une intervention chez un client particulier ou professionnel, l'assurance responsabilité civile est obligatoire. Elle doit être présentée, à jour de cotisation, sur simple requête du client et couvrir les ensembles des activités d'**ENEDIS** et/ou de ses partenaires, ainsi que les dégâts matériels et immatériels qui pourraient être occasionnés par l'installation ou le fonctionnement du compteur **Linky**. Or la société **EDF ASSURANCES** est une société de courtage d'assurances et de réassurances et non une compagnie d'assurance, comme le prouve son extrait Kbis : **la société EDF ASSURANCES** n'est pas un assureur de dommages. Par conséquent, **la SA ENEDIS**, en tant que personne morale assurée la promotion du **Linky** dont elle a apposé la marque sur le capot en plastique jaune du compteur, contrevient à l'obligation d'assurance à laquelle elle est tenue au titre de l'article 1792-4 du Code Civil ; Nos compteurs actuels ont une espérance de vie de 70 ans contre 15 pour **Linky**. Le non remplacement par des compteurs « communicants » ne pose aucun problème. Les directives européennes prévoient que les compteurs **Linky** ne doivent être déployés que si cela est « techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles ». Les conditions du déploiement du **Linky** en France ne répondent donc pas aux exigences européennes. Dès lors, ce déploiement ne peut être obligatoire, d'autant que la loi française n°2015-992 du 17 08 2015 n'instaure aucune sanction en cas de refus, ni pour les particuliers, ni pour les autorités concédantes, communes et syndicats départementaux d'électricité. En remplaçant l'unité de mesure des kWh par des kVAh, cela entraînera une augmentation de 10 % sur le coût.

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE



ROC JUDO

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2018. R.O.C. JUDO a le plaisir de vous informer de la manifestation qui aura lieu le **samedi 10 mars 2018 à partir de 8h à la salle des fêtes de Réaumont.**

Nous vous attendons nombreux pour venir soutenir nos judokas...

Des bénévoles seront les bienvenus pour nous aider au bon déroulement de cette manifestation.

Pour toutes informations : Contactez le Président : Christophe **RODIER** – 04 76 05 10 69 – 06 79 70 47 34

PIC VERT

Festival International du Film Nature & Environnement FRAPNA en tournée à Voiron, les Abrets - Mars 2018



Pour la 13ème année

consécutives, Le Pic Vert organise le festival en tournée **le lundi 5 et mardi 6 mars 2018** à Voiron (salle des fêtes Place J.A. Gau) et le vendredi 16 mars 2018 aux Abrets (Salle des fêtes, 1 place Cuchet), en collaboration avec la Mairie de Voiron et des Abrets, le Pays Voironnais, le CE GE Hydro, Balthazard et Cotte... La soirée grand public du festival sera présentée par Jacques Olivier Travers le mardi 6 mars 2018 à 20h30 à Voiron et le vendredi 16 mars 2018 à 20h30 aux Abrets avec le film Channel Islands « Le Grand Sauvetage » de François de Riberolles. Durée : 44 min.

Depuis 1980, année de la création du sanctuaire marin national des îles Channels aux USA, une équipe de géologues, zoologues, archéologues et botanistes tente de redonner aux îles l'aspect qu'elles ont pu avoir avant l'arrivée des hommes. Ils sont notamment parvenus à y réintroduire l'aigle Pygargue à tête blanche.

Un autre film sur les rapaces sera présenté également. Le film « La voix des aigles » de Jacques Olivier Travers, réalisé avec un pygargue à queue blanche dans la vallée blanche en Haute-Savoie. Durée : 26 min. Après la projection, Jacques Olivier Travers spécialiste des rapaces, répondra aux questions dans un débat animé par Jean-François Noblet.

SOU DES ÉCOLES

L'événement **SUPER LOTO** du Sou des Ecoles étant passé, nous nous tournons dès à présent vers **le Pucier qui aura lieu le 18 mars 2018 à la Halle du Buis de Saint Blaise du Buis.**

Le prix du mètre linéaire pour les exposants est de 5 ou 6 euros (au milieu de la salle ou en bordure) et l'entrée est libre pour les visiteurs. Les exposants peuvent venir préparer leur stand dès 7h dimanche matin et la salle sera ouverte au public de 9h à 16h. Une restauration et buvette est proposée sur place. Vous pouvez également donner au Sou des Ecoles des affaires à vendre sur le Stand du Sou si vous le désirez.

Le règlement de fonctionnement du Sou ainsi que la fiche d'inscription sont disponibles sur le site web ou la page Facebook du Sou des Ecoles)

TI FORME

Vent de fraîcheur à TI FORME !



Le premier cours 2018 s'est tenu sous le signe de la jeunesse avec pour convives les enfants des adhérentes... et ce ne sont pas moins de 18 sportifs en herbe qui ont répondu présents à l'appel ! Un programme hautement ludique et adapté à ce jeune public qui a ravi enfants et mamans, suivi du traditionnel pot de l'amitié. A refaire sans fautes !

TENNIS CLUB - TCRM -

Fin 2017, la soirée Beaujolais a encore eu un beau succès. Pour la deuxième année, cette soirée a eu lieu à St-Cassien. Un groupe de musiciens du Grand Lemps a investi la scène pour mettre l'ambiance. Puis Rafael Serayet, jeune adhérent du club, a pris les commandes de la sono, pour que tous les participants puissent danser et s'amuser... Mission accomplie ! Tous les grands ont pu déguster le Beaujolais Nouveau accompagné d'une assiette de charcuterie proposée par Vival de La Murette. Côté sportif, la saison 2018 a débuté par les rencontres jeunes, +35 et +45 ans. 8 équipes étaient en compétition : 15/16 ans filles, 13/14 ans garçons, 15/16 ans garçons 1 et 2, 17/18 ans garçons, +35 ans femmes et hommes, +45 ans hommes. Sur ces 8 équipes, 4 d'entre elles se sont hissées aux phases finales (équipe 2 15/16 H, 17/18 H, +35 F et H) mais se sont fait éliminer en 1/4. Félicitations à tous ces joueurs.

A venir :

- **Samedi 31 Mars 2018** aura lieu la soirée annuelle. Changement de thème ! On vous attend nombreux pour cette nouvelle édition. RDV sur le site pour les infos.

- Le tournoi de l'Omnium a commencé en Janvier et les finales se dérouleront en Avril. Organisé entre les 3 clubs amis, TCRM, TC Rives et TC du Lac, un petit nouveau a rejoint l'équipe cette année, le TC Renage. Le tournoi ouvert aux licenciés non classés à 30/1 des 4 clubs permet aux joueurs de rentrer dans la compétition.

Retrouvez toutes les infos quelques semaines avant sur notre site internet <http://tcrm.e-monsite.com> ou sur la page facebook (@tcrm.fft)

VIE COMMUNALE

BIBLIOTHÈQUE



Depuis un an, le pays Voironnais a mis en place tout un réseau de ressources numériques. En janvier, la bibliothèque a proposé à ses lecteurs un petit apéro-numérique pour leur faire découvrir toutes ses ressources accessibles 24h/24 depuis leur ordinateur, tablette, smartphone par le biais de leur code d'accès personnel, sans oublier les liseuses. Durant 2 heures, Patricia Bory leur a expliqué et présenté les différentes possibilités offertes et répondu aux questions des lecteurs présents mais, peu nombreux. Il ne reste plus maintenant qu'à s'approprier ce nouveau moyen culturel sans trop bouger de chez soi. La bibliothèque possède une tablette prêtée dans les mêmes conditions qu'un livre.

DÉPART À LA RETRAITE AU SERVICE TECHNIQUE

Le premier janvier 2018, Gabriel **BOIS**, agent des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite. Conseiller municipal, sous le mandat de Madame Isabelle **EXPERTON** de 1983 à 1995, il siège dans la commission voirie. Il poursuit sa mission d'élu jusqu'en 1997 sous le mandat de Monsieur Didier **COTTIN**.



Elu Adjoint en charge de la voirie et des bâtiments communaux de 2001 à 2004, sous le mandat de Monsieur Maxime **CLEMENT-GUY**, il démissionne de ses fonctions pour intégrer le service public en tant qu'agent des services techniques, le 1er janvier 2006, après une carrière effectuée dans le secteur privé. Sa connaissance aiguisée de la commune, ses multiples compétences professionnelles mises au service de la collectivité, son humour ont été des qualités appréciées de tous. Il a terminé sa carrière le 31 décembre 2017.

Le 08 janvier dernier, les élus et ses collègues de travail se sont retrouvés dans la salle du conseil municipal pour lui souhaiter beaucoup de bonheur et de vitalité pour un départ vers de nouveaux horizons, qui au regard de ses passions et de son dynamisme, seront loin d'être monotones...

Comme depuis de nombreuses années, déjà, les administrés pourront toujours croiser « Gaby » juché sur son tracteur, sillonnant les chemins communaux pour les déneiger.

CCAS

CONCOURS DE BELOTE

Samedi 20 janvier 2018, vingt doublettes se sont affrontées dans la bonne humeur. Des joueurs sont venus de Voiron, de Moirans et des alentours malgré le mauvais temps. Le premier lot composé de 2 jambons a été gagné par M et Mme Jean **CROZET** de Réaumont.



Parmi les lots suivants : vêtements, livres, bons d'achat pouvaient être gagnés. Chaque doublette a été récompensée. Entre les 4 parties les joueurs ont pu se restaurer à la buvette et au buffet.

Le CCAS remercie vivement les artisans, les commerces et les entreprises qui ont offert des lots contribuant ainsi au succès du concours de belote.

REPAS DES AÎNÉS

Il aura lieu le

samedi 17 mars 2018 à 12 heures.



Depuis janvier 2017, le Conseil d'administration du CCAS a décidé de laisser le choix aux Aînés de la commune (ayant 70 ans ou plus dans l'année en cours) entre le colis de Noël ou le repas. Les personnes concernées n'ayant pas reçu de courrier, leur demandant de confirmer leur vœu, sont invitées à se rapprocher du secrétariat de mairie.

CENTENAIRE de LA PREMIERE GUERRE MONDIALE



Cette année, nous commémorons le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Nous souhaitons rendre hommage à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pendant les conflits. Nous proposons d'exposer différents documents datant de cette époque. Si vous avez quelques photos, courriers ou objets, nous vous serions reconnaissants de leur prêter.